FONDS DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

Soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie de la MRC des Chenaux

Présentation d’une demande de commandite associée à une activité ou un évènement

Janvier 2016





Commandites associées aux activités et évènements

CONTEXTE

Instauré par le gouvernement du Québec, le fonds de développement du territoire attribue à la MRC des Chenaux des sommes pour favoriser le développement local et régional en fonction des priorités d’intervention qu’elle a adoptées. La MRC a adopté une ***Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie,*** commeprévu dans l’entente relative au fonds de développement des territoires qu’elle a signée avec le ministre des Affaires municipales et de l’Occupation du territoire. Cette politique prévoie un soutien en partenariat de type commandite visant à améliorer les milieux de vie de la MRC des Chenaux, notamment dans les domaines social, culturel, économique et environnemental, en soutenant l’organisation d’activités et d’évènements de formes diverses. Ce soutien favorise le développement du sentiment d’appartenance à la MRC et à chacune de ses municipalités. La MRC vise de surcroit à assurer sa présence dans le milieu et, par conséquent, à se faire connaître davantage auprès de la population de la MRC des Chenaux.

LES DEMANDES

La MRC reçoit des demandes provenant des organismes à but non lucratif (OBNL) et des municipalités. L’évènement ou l’activité doit se tenir dans la MRC des Chenaux. Dans le cas d’une activité ou d’un évènement régional (Mauricie), la demande doit démontrer qu’elle se fait au bénéfice de la population de la MRC des Chenaux.

Les demandes de commandite touchant les évènements suivants ne sont pas recevables :

* les assemblées générales annuelles ;
* les coûts liés au fonctionnement régulier de l’organisme ou de la municipalité ;
* les foires à caractère commercial.

De plus, la MRC ne peut soutenir un évènement pour lequel elle a attribué une subvention provenant d’un de ses fonds. Seuls les coûts découlant directement de l’organisation de l’évènement faisant l’objet de la demande sont admissibles.

Chaque évènement commandité fait l’objet d’une entente de visibilité avec la MRC. Cette entente écrite relève de l’agent de développement du territoire de la MRC. L’utilisation du logo, les textes utilisés et les caractéristiques de la visibilité sont précisés dans l’entente. Dans le cas des évènements de type gala – soirée hommage – concours, et dans la mesure du possible, la MRC sera associée à un prix ou une bourse.

Le montant maximal pouvant être accordé à un évènement d’envergure territoriale, couvrant toute la MRC, s’élève à 1 000 $, et à un évènement d’envergure locale, touchant une seule municipalité, à 500 $. La MRC peut évidemment attribuer des montants inférieurs à ceux-ci. Le paiement d’une commandite sera fait en un seul versement à la réception de la preuve de réalisation du plan de visibilité convenu dans l’entente écrite. Dans tous les cas, la commandite ne peut pas excéder 50% du coût total des frais admissibles.

COORDONNÉES DE L’ORGANISATION

Nom de la municipalité ou de l’organisation :

Adresse :

Code postal :

Téléphone : Télécopieur :

Courriel :

Personne contact :

Statut juridique du bénéficiaire (cochez l’une ou l’autre des options suivantes)

Organisme à but non lucratif : \_\_\_\_\_

Municipalité : \_\_\_\_\_

Organisme municipal : \_\_\_\_\_

INFORMATION SUR L’ACTIVITÉ OU L’ÉVÈNEMENT

Nom de l’activité ou de l’évènement :\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Lieu de l’activité ou de l’évènement : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Date de début : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ Date de fin : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

* Brève présentation de l’organisme demandeur et de l’activité ou évènement. Objectifs visés, achalandage attendu et s’il y a lieu bref historique et revue de presse. Démontrer les avantages pour les citoyens de l’activité ou de l’évènement et en quoi il contribue à l’amélioration des milieux de vie de la MRC des Chenaux (maximum 20 lignes) :
* Liste des partenaires sollicités
* plan de visibilité

**PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Coûts** | **Description détaillée** | **Montant** |
| Ressources humaines (Si bénévolat - maximum 25% du coût de projet) |  |  |
| Honoraires professionnels  |  |  |
| Achat d’équipement  |  |  |
| Location d’équipement |  |  |
| Location (local, terrain, salle)  |  |  |
| Publicité  |  |  |
| Autres (spécifiez)  |  |  |
| **Total des dépenses** |  |
| Financement | **Description** | **Montanten argent** | **Confirmé** | **%** |
| Mise de fonds de l’organisme ou de la municipalité  |  |  | Oui | Non |  |
|  |  |
| Dons |  |  |  |  |  |
| Collecte de fonds dans le milieu  |  |  |  |  |  |
| Subvention provinciale (précisez la source) |  |  |  |  |  |
| Subvention fédérale (précisez la source) |  |  |  |  |  |
| Revenus générés par le projet (billetterie, vente, etc.)  |  |  |  |  |  |
| Commandites privées  |  |  |  |  |  |
| Bénévolat |  |  |  |  |  |
| Autres sources (précisez)  |  |  |  |  |  |
| **Commandite demandée à la MRC des Chenaux** |  |  |  |  |  |
| **Total du financement** |  | **=** | **100 %** |

DOCUMENTS À JOINDRE À LA DEMANDE DE COMMANDITE

**Les demandes doivent être accompagnés :**

* d’une **résolution de l’organisme ou du conseil municipal** ou d’une lettre
* qui précise le montant de la demande de commandite;
* qui désigne un responsable de la demande signataire du plan de visibilité en lien avec la commandite.

OU

* d’une lettre d’une personne dument autorisée à représenter l’organisme aux fins de la présente

 demande.

Je soussigné, certifie que ces renseignements sont exacts.

 Date

Signature de la personne autorisée

(Responsable du projet)

**Faire parvenir la demande à : Lionel Arseneault, agent de développement du territoire au 630, Principale, St-Luc-de-Vincennes (Québec) G0X 3K0.** Il est toutefois possible de faire parvenir une demande en format électronique à l.arseneault@mrcdeschenaux.ca pourvu qu’elle comporte une signature. Pour information : (819) 840-0704 poste 2223